

Commune de GOURNAY-
Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL extraordinaire

Le Mardi 19 Août 2025 à dix-neuf heures à la mairie.

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire à la mairie de Gournay, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Francis CHAUMETTE, Solange DURIS, Fabrice LARUE, Corentin LAVENU, Cyril VILLEMONT.

Absents : Pascal CHARTIER, Catherine BOUHET.

Pouvoirs : Pascal CHARTIER donne pouvoir à Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET donne pouvoir à Philippe BAZIN.

Secrétaire de séance : Solange DURIS.

ORDRE DU JOUR :

• **Huis clos**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Afin de garantir la confidentialité des échanges, Monsieur le Maire propose que la séance se tienne à huis clos.

Il soumet la proposition au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

La séance se poursuit selon les modalités habituelles.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025 :**

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

• **2025-48 : Décision modificative du budget principal**

Vu le report de la décision d'attribution de la DETR pour les travaux de la salle des fêtes à 2026, Etant donné que les travaux ont débutés avant cette décision,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de recourir à un emprunt qui sera remboursé par anticipation lorsque la subvention DETR sera perçue par la commune,

Pour ce faire, il propose la décision modificative suivante :

Intitulé de la D.M. : Emprunt

Crée le 14/08/2025

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Remboursements sur rémunérations 013				6419		1 000.00
Intérêts réglés à l'échéance 66	66111		1 000.00			
Fonctionnement			1 000.00			1 000.00
Emprunts en euros 16				1641	H.O.	250 000.00
Emprunts en euros 16	1641	H.O.	9 000.00			
Bâtiments publics 21	2131	H.O.	241 000.00			
Investissement			250 000.00			250 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative présentée ci-dessus et charge Monsieur le Maire de réaliser les écritures correspondantes.

- **2025-49 : Emprunt budget principal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2337-3,

Vu le budget primitif,

Vu les échanges en Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2025,

Vu la délibération 2025-48 approuvant la décision modificative au budget primitif,

Considérant la nécessité de réaliser un emprunt dans l'attente du versement de la subvention DETR pour les travaux de la salle des fêtes,

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les propositions de financement transmises par le Crédit Agricole,

Après avoir étudié les propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De souscrire un emprunt aux conditions suivantes :
 - Organisme prêteur : Caisse Régional de Crédit Agricole Mutuel Centre Ouest
 - Montant : 250 000 euros
 - Durée : 7 ans
 - Type de financement : Révisable Cape 2
 - Taux d'intérêt indicatif : 3.04 %
 - Remboursement : trimestriel
 - Sans frais de dossier.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'emprunt.

- **2025-50 : Opportunité d'acquisition foncière**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M41,

Vu le budget annexe réseau de chaleur,

Vu la mise en vente des parcelles cadastrées

Considérant que l'achat de bois permettra la production de copeaux de bois pour alimenter la chaufferie biomasse,

Monsieur le Maire propose de faire une offre d'achat au prix de 148 809 € (hors frais d'actes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre d'achat et à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Questions et informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.

Le Maire



Le secrétaire de séance

